



Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières



Procès-verbal du Conseil général du 12 septembre 2024
Salle du collège de La Gouvernière
Séance extraordinaire

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 27 juin 2024.
3. Adoption du procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général du 27 juin 2024.
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Communications du président.
6. Désignation de l'organe de révision des comptes 2024, 2025 et 2026 de la Commune de Lignières. Rapport à l'appui.
7. Réponse à la motion de M. Denis Schleppi pour l'installation d'un radar pédagogique. Rapport à l'appui.
8. Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 130'000.- pour la finalisation des travaux de viabilisation du quartier du Sasselet Est. Rapport à l'appui.
9. Demande de crédit d'engagement de CHF 600'000.- pour la finalisation de l'étude relative à l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours. Rapport à l'appui.
10. Lettres et pétitions.
11. Motions et propositions.
12. Résolutions, interpellations et questions.
13. Communications du Conseil communal.

1. **Appel**

M. Wälchli, président du Conseil général, ouvre la séance à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la parole au secrétaire du Conseil général, J. Ribeaud, pour procéder à l'appel.

Le secrétaire du Conseil général, J. Ribeaud procède à l'appel. 13 membres du Conseil général sont présents, 2 sont excusés et tous les membres Conseil communal (4 personnes) sont présents.

S. Bianchini, administrateur communal et S. Racine, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal sont également présents.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 27 juin 2024**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance de constitution du Conseil général du 27 juin 2024**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès à l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Approbation de l'ordre du jour**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès à l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. **Communications du président**

Néant.

6. **Désignation de l'organe de révision des comptes 2024, 2025 et 2026 de la Commune de Lignières. Rapport à l'appui.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

E. Schwab, au nom de la Commission financière et de gestion, prend la parole. La Commission financière a analysé les différentes offres ainsi que leurs comparaisons et soutient le choix de la Commune, d'autant plus que jusqu'ici, la fiduciaire Deuber et Beuret a donné entière satisfaction.

Les partis ne prennent pas la parole et M. Wälchli donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. **Réponse à la motion de M. Denis Schleppi pour l'installation d'un radar pédagogique. Rapport à l'appui.**

M. Wälchli informe l'assemblée que ce radar a déjà été installé dans le village.

Les partis ne prennent pas la parole.

Cette motion est acceptée à l'unanimité.

8. **Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 130'000.- pour la finalisation des travaux de viabilisation du quartier du Sasselet Est. Rapport à l'appui.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au rapport et M. Wälchli donne la parole.

T. Bonjour, au nom de la Commission financière et de gestion donne quelques précisions quant au rapport du Conseil communal en rappelant les faits suivants. Les travaux arrivent à leurs fins et nous connaissons les dégâts causés à l'infrastructure communale ainsi qu'aux constructions, principalement par Eleos, qui a entre-temps fait faillite (problème évacuation des eaux, inondations des maisons). Il ne sera donc pas possible pour cette société de réparer les dégâts commis.

La Commune de Lignières a décidé de prendre les frais de remise en état en charge, dans le but de soulager les propriétaires. Ce concept a été présenté aux propriétaires lors d'une récente séance et il a été décidé que tous devaient donner leur accord afin de réaliser ces travaux.

Cette situation est bien sûr regrettable ; cette société n'était pas sérieuse et il devient urgent d'entreprendre les travaux proposés afin de limiter rapidement les dégâts.

La Commission financière et de gestion a accepté cette demande de crédit à l'unanimité et demande aux Conseillers généraux d'en faire de même.

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, confirme qu'aucune opposition n'a été formulée et que cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité.

Le parti libéral radical ne prend pas la parole et M. Wälchli donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. **Demande de crédit d'engagement de CHF 600'000.- pour la finalisation de l'étude relative à l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours. Rapport à l'appui.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Wälchli donne la parole aux partis.

T. Bonjour, au nom de la Commission financière et de gestion ainsi qu'au nom du parti libéral radical indique que cette prochaine étape est la suite logique de la continuité de ce projet. Cette somme concerne les frais d'honoraires et la Commission financière recommande aux Conseillers généraux de valider cette demande de crédit. Le Comité de pilotage a fière allure.

J. Ribeaud, au nom du parti socialiste, confirme également qu'aucune opposition n'a été formulée et que cette demande de crédit a été approuvée.

M. Wälchli donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. **Lettres et pétitions**

Néant.

11. **Motions et propositions**

Néant.

12. **Résolutions, interpellations et questions**

Néant.

13. **Communications du Conseil communal**

Néant.

14. **Résolutions, interpellations et questions**

Néant.

15. **Communications du Conseil communal**

J. Chiffelle, Présidente du Conseil communal donne la parole aux Conseillers communaux.

F. Bonjour communique les points suivants :

Desserte pour travaux forestiers à Rochoyer.

Ce sujet avait été détaillé lors du dernier Conseil général. Lors de ces travaux, nous avons profité d'utiliser les 1000 m³ entreposés sur le parking du TCS par l'entreprise Eleos et ceci a fortement diminué le coût d'évacuation de ceux-ci (ce poste figure dans le sujet no 8 ci-dessus relatif au crédit de CHF 130'000.--).

D. Schleppi communique les points suivants :

Remplacement de la conduite d'eau potable à la rue des Planches.

Ces travaux ont révélé quelques surprises qui ont nécessité le creusage dans la roche et délicatement afin de ne pas endommager les nombreuses conduites. Nous avons profité de ces travaux pour laisser les entreprises Swisscom et Groupe E tirer les conduites et ainsi éviter la réouverture de cette route.

Par la suite, un chemin piétonnier sera marqué au sol afin de sécuriser ce carrefour entre les Rues des Planches et des Ravières.

O. Gauchat communique les points suivants :

Défibrillateur

Le boîtier du défibrillateur a été installé ce jour-même et l'installation électrique de ce celui-ci suivra prochainement. Le défibrillateur en lui-même pourra ainsi être posé et devrait être opérationnel d'ici fin septembre, début octobre.

Une formation pour une douzaine de personnes sera organisée et une liste des personnes susceptibles de suivre ces cours est en cours d'élaboration. La Commune a d'abord pensé aux sociétés locales et une proposition leur parviendra.

Un communiqué de mise en place de l'appareil paraîtra dans le Bulcom comprenant quelques consignes d'utilisation ainsi que des informations quant aux premiers symptômes des événements cardiaques. Ultérieurement, la formation sera proposée à la population, si d'autres personnes que les sociétés sont intéressées à la suivre.

J. Chiffelle communique les points suivants :

Prise en charge des trajets scolaires pour les enfants domiciliés en dehors du village de Lignièrès.

La Commune de Lignièrès préconise un principe d'indemnisation qui a été validé par la Commission financière. Ce principe a été confirmé par écrit au représentant des familles concernées.

Nous avons ensuite rencontré le représentant afin d'expliquer les démarches entreprises par le Conseil communal ainsi que la suite de cette procédure. Cet entretien a permis de clarifier différents points et nous sommes dans l'attente d'un retour des familles afin de soumettre une proposition lors du prochain Conseil général.

Rénovation des volets de la Maison de Commune.

Les volets de la maison de Commune ne sont plus de première jeunesse et le Conseil communal a décidé de les rénover. Une réflexion a été menée quant à savoir si ceux-ci pouvaient être remis en état et profiter de l'occasion pour leur donner de la couleur afin de mettre en valeur le bâtiment communal.

Après quelques recherches et sur les recommandations des services du patrimoine, un bleu pastel rappelant le ton des armoiries a été proposé à la Commission de l'urbanisme qui l'a plébiscité.

Les travaux auront lieu pendant la phase hivernale.

Ecoles

Le Directeur général du Centre des Deux Thièlles, M. Laurent Winkler, a donné sa démission pour la fin du premier semestre, soit à fin janvier 2025. Un article est paru dans Arcinfo pour la mise au concours du poste et son remplacement sera géré par le Comité scolaire de l'éorén

M. Wälchli remercie le Conseil communal pour ses publications et lève la séance à 20h24.

Celle-ci prend fin par des applaudissements.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Michaël Wälchli

Jérôme Ribeaud